### Recensement en bref

Un portrait du niveau de scolarité et des résultats professionnels au sein des groupes de population racisés en 2021

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 18 janvier 2023



#### Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

#### Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Service de renseignements statistiques
 Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants
 Télécopieur
 1-800-263-1136
 1-800-363-7629
 1-514-283-9350

#### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

#### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada © Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022 Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Date de diffusion : le 18 janvier 2023 N° 98-200-X au catalogue, numéro 2021011 ISBN 978-0-660-47034-4

#### **Faits saillants**

- Le Recensement de 2021 a fait ressortir la diversité des caractéristiques liées à la scolarité entre les groupes racisés au Canada ainsi qu'au sein de chaque groupe.
- De nombreux groupes de population asiatiques affichaient des niveaux de scolarité bien supérieurs à la moyenne nationale. Plus de la moitié des personnes coréennes, chinoises, sud-asiatiques et asiatiques occidentales et plus de 40 % des personnes japonaises et arabes étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, alors que la moyenne nationale se situait à 32,9 %. Par conséquent, ces populations étaient fortement représentées dans de nombreuses professions exigeant un baccalauréat.
- Plus de 40 % des personnes philippines étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, mais elles étaient sous-représentées dans les professions exigeant un baccalauréat. Ce groupe était particulièrement susceptible de faire des études dans le domaine des soins infirmiers autorisés.
- Les personnes asiatiques du Sud-Est avaient des niveaux de scolarité plus bas : plus du cinquième (21,7 %) n'avaient obtenu ni diplôme d'études secondaires ni titre scolaire postsecondaire soit plus grande que la proportion de tout autre groupe racisé étant donné que bon nombre de ces personnes étaient arrivées en tant que réfugiés en 1979 et dans les années 1980.
- Le niveau de scolarité des populations noires variait considérablement; par exemple, 46,3 % des enfants noirs d'immigrants africains étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, comparativement à 15,8 % des enfants noirs de parents nés au Canada.

#### Introduction

La proportion de la population canadienne titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur est en hausse, ce qui est particulièrement important compte tenu du <u>niveau actuellement élevé de la demande de main-d'œuvre</u> pour des travailleurs scolarisés. Toutefois, cette population de diplômés est très diversifiée, et une vue d'ensemble de la situation peut ne pas rendre compte de l'expérience de tous les groupes, y compris les groupes racisés. Le présent article cherche à répondre à deux questions clés portant sur différents groupes racisés. Premièrement, dans quelle mesure le niveau de scolarité diffère-t-il entre les groupes racisés et au sein de ces groupes? Deuxièmement, les personnes des populations racisées trouvent-elles des emplois qui correspondent à leur scolarité? Au moyen de cette analyse, les différents résultats socioéconomiques des personnes racisées sont plus clairement mis en lumière.

Dans l'ensemble, les groupes racisés au Canada ont tendance à être très scolarisés. Le Recensement de la population est une riche source de données qui fournit des renseignements détaillés pour 10 groupes racisés : les personnes sud-asiatiques, chinoises, noires, philippines, Latino-Américaines, arabes, asiatiques du Sud-Est, asiatiques occidentales, coréennes et japonaises¹. Les données du Recensement de 2021 montrent que, bien que les groupes racisés représentent plus du quart (27,3 %) de la population âgée de 25 à 64 ans, ils représentent près de 40 % des personnes de ce groupe d'âge titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur. Cependant, de telles généralisations masquent des différences considérables; certains groupes racisés, ou des populations précises au sein de ces groupes, se heurtent à des difficultés d'accès à l'éducation et ont un niveau de scolarité inférieur à la moyenne.

<sup>1.</sup> Les personnes qui déclarent appartenir à plus d'un de ces groupes sont également incluses, tout comme celles qui appartiennent à d'autres groupes racisés (non classifiés).

Le niveau de scolarité et les liens entre l'éducation et le marché du travail diffèrent non seulement entre les groupes racisés, mais aussi au sein de ces groupes, en fonction de caractéristiques comme le statut d'immigrant, le statut de génération, le pays de naissance et le lieu d'études.

Le statut d'immigrant et le statut de génération sont des caractéristiques particulièrement pertinentes pour comprendre les facteurs qui ont une incidence sur les groupes racisés. Parmi chaque groupe racisé, à l'exception du groupe japonais, plus de 75 % de la population en âge de travailler (de 25 à 64 ans) appartenaient à la première génération (personnes nées à l'extérieur du Canada, pour la plupart des immigrants et des résidents non permanents). La plupart des autres appartenaient à la deuxième génération (personnes nées au Canada dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada). Les populations japonaises (31,7 %) et noires (5,0 %) étaient les seuls groupes racisés où plus de 2 % de la population en âge de travailler appartenait à la troisième génération ou à toute génération subséquente (personnes nées au Canada de parents nés au Canada).

Les immigrants ont tendance à être très scolarisés parce que l'éducation fait partie des critères de sélection du système d'immigration du Canada. De manière générale, les personnes des populations de deuxième génération ont aussi un niveau de scolarité supérieur à la moyenne; les facteurs contributifs comprennent le niveau de scolarité élevé de leurs parents et les attentes élevées que ces personnes et leurs parents ont à l'égard de leur éducation². Parallèlement, les immigrants ayant obtenu leur diplôme à l'étranger affichent des taux de surqualification supérieurs à la moyenne (c.-à-d. qu'ils sont titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, mais occupent un poste qui exige généralement au plus des études secondaires³), et c'est particulièrement le cas chez les personnes racisées, et ce, malgré leur niveau de scolarité élevé⁴. Même parmi les personnes titulaires d'un diplôme canadien, certaines personnes racisées affichent encore des taux de surqualification plus élevés.

### Niveau de scolarité supérieur à la moyenne au sein de plusieurs groupes de population asiatiques

Au sein de plusieurs groupes de population asiatiques, le taux de personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur était largement supérieur à la moyenne nationale de 32,9 %. Plus de la moitié des personnes des populations coréennes, chinoises, sud-asiatiques et asiatiques occidentales ainsi que plus de 40 % des personnes des populations arabes, japonaises et philippines avaient obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur (graphique 1).

Dans la plupart des cas, ce niveau de scolarité élevé était constant d'un genre à l'autre et d'une génération à l'autre. Parmi chacun de ces sept groupes, la proportion de femmes et d'hommes de première et de deuxième génération qui étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur dépassait 40 %, à l'exception des hommes philippins de première (39,8 %) et de deuxième génération (29,9 %). Cette proportion était également supérieure à 40 % chez les populations japonaises et chinoises de troisième génération ou de toute génération subséquente, mais elle était plus faible chez les personnes sud-asiatiques de troisième génération ou de toute génération subséquente (26,3 %)<sup>5</sup>.

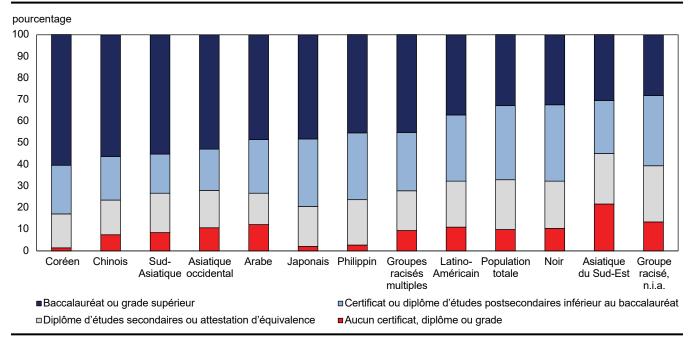
<sup>2.</sup> Chen et Hou (2019); Childs, Finnie et Mueller (2015); Krahn et Taylor (2005).

<sup>3.</sup> Cornelissen et Turcotte (2020).

<sup>4.</sup> Le taux de surqualification chez les personnes racisées titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur d'un établissement à l'extérieur du Canada variait de 21,2 % parmi la population chinoise à 41,8 % parmi les Philippins; en revanche, le taux était de 15,5 % dans l'ensemble de la population titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur, peu importe le lieu d'études. Les personnes occupant des postes de gestion (formation, études, expérience et responsabilités, catégorie 0) sont exclues du calcul.

<sup>5.</sup> Les populations philippines, arabes, asiatiques occidentales et coréennes avaient toutes moins de 500 répondants âgés de 25 à 64 ans faisant partie de la troisième génération ou de toute génération subséquente.

Graphique 1 Au sein de la population coréenne, 6 personnes sur 10 détiennent un baccalauréat ou un grade supérieur



**Note:** Dans ce graphique, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non inclus ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain » ou « Antillais britannique ». **Source:** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

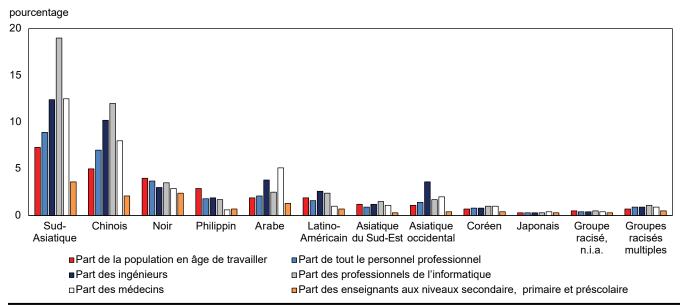
#### De nombreuses populations asiatiques ont une représentation bien au-dessus de la moyenne dans les emplois professionnels

Conformément à leurs niveaux de scolarité élevés, les populations sud-asiatiques, chinoises, arabes, asiatiques occidentales, coréennes et japonaises<sup>6</sup> représentaient chacune une plus grande proportion de personnes en âge de travailler dans les emplois professionnels (c'est-à-dire des professions exigeant généralement un baccalauréat ou un grade supérieur)<sup>7</sup> que leur proportion dans l'ensemble de la population en âge de travailler (graphique 2).

<sup>6.</sup> La population japonaise représentait 0,27 % de la population totale âgée de 25 à 64 ans et 0,34 % des personnes occupant un emploi professionnel.

<sup>7.</sup> Il s'agit de professions de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités de catégorie 1 de la Classification nationale des professions 2021.

Graphique 2 La représentation des personnes sud-asiatiques dans les professions liées à l'informatique est plus de deux fois supérieure à leur représentation dans la population en âge de travailler



Notes: « Personnel professionnel » désigne les professions exigeant généralement un baccalauréat ou un grade supérieur (FEER 1 dans la CNP 2021).

Dans ce graphique, le concept de « groupe racisé » est dérivé directement du concept de « minorité visible ». La Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». L'abréviation « n.i.a. » signifie « non inclus ailleurs ». Cette catégorie comprend les personnes ayant fourni une réponse écrite telle que « Guyanais », « Insulaire du Pacifique », « Polynésien », « Tibétain » ou « Antillais britannique ».

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Dans certaines professions, la représentation était particulièrement élevée pour certains groupes racisés. Par exemple, les personnes sud-asiatiques et chinoises étaient fortement représentées parmi les ingénieurs<sup>8</sup>, les professionnels en informatique<sup>9</sup> et les médecins, tout comme l'étaient les personnes arabes et asiatiques occidentales parmi les ingénieurs et les médecins.

En revanche, les personnes coréennes étaient fortement représentées parmi les chefs religieux et dans les arts de la scène : elles représentaient 0,7 % de la population en âge de travailler, mais 5,1 % des chefs religieux et 2,1 % des chefs d'orchestre, des compositeurs, des arrangeurs, des musiciens et des chanteurs. La population japonaise était également fortement représentée dans les arts de la scène, représentant 0,9 % des chefs d'orchestre, des compositeurs, des arrangeurs, des musiciens et des chanteurs, alors qu'elle représentait 0,3 % de la population en âge de travailler.

Une exception notable à cette tendance de représentation élevée dans les emplois professionnels était que chaque groupe racisé, à l'exception des personnes japonaises, était sous-représenté parmi les enseignants aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire.

<sup>8.</sup> Renvoie au sous-grand groupe 213 (personnel professionnel en ingénierie) de la Classification nationale des professions 2021.

<sup>9.</sup> Renvoie aux sous-groupes 2122 (professionnels/professionnelles en informatique) et 2123 (concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses en informatique, logiciel et Web) de la Classification nationale des professions 2021.

### Les personnes philippines titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur obtenu à l'extérieur du Canada affichent des niveaux plus élevés de surqualification

Alors que les personnes philippines affichaient des niveaux de scolarité aussi élevés que ceux des membres de nombreux autres groupes de population asiatiques, elles étaient sous-représentées dans les professions exigeant un baccalauréat ou un grade supérieur (voir le graphique 2) dans une plus grande mesure que tout autre groupe racisé<sup>10</sup>. Deux principaux facteurs sont en cause. Premièrement, les personnes philippines titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur étaient plus susceptibles d'avoir fait leurs études à l'extérieur du Canada (82,5 %)<sup>11</sup> que les autres groupes racisés (moins de 70 % dans tous les cas). Deuxièmement, 41,8 % des personnes philippines diplômées à l'étranger étaient surqualifiées, soit un taux de plus de 10 points de pourcentage supérieur à celui enregistré pour les personnes diplômées à l'étranger de tous les autres groupes racisés.

Les immigrants originaires des Philippines, tout particulièrement, ont du mal à faire reconnaître leur diplôme<sup>12</sup>. Leur taux de surqualification était élevé malgré le fait que les soins infirmiers autorisés<sup>13</sup>, un domaine où la demande est élevée, soit le domaine d'études de plus d'un cinquième (21,4 %) des femmes philippines ayant un baccalauréat ou grade supérieur obtenu à l'étranger et de plus d'un dixième (11,0 %) des hommes philippins ayant un baccalauréat ou grade supérieur obtenu à l'étranger.

Un facteur de surqualification et d'inadéquation au chapitre de l'emploi était le fait que plus du tiers (34,0 %) des femmes immigrantes philippines sont arrivées au Canada en tant que demandeuses principales dans le cadre du programme des aides familiaux<sup>14</sup>, qui les recrute pour travailler dans des professions de soins personnels. Près de la moitié des femmes philippines titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur en soins infirmiers autorisés obtenu à l'étranger qui ont immigré en tant qu'aides familiales travaillaient comme aides-infirmières, aides-soignantes ou préposées aux bénéficiaires (35,8 %) ou dans des professions de la vente et des services (12,6 %). Environ un cinquième (20,3 %) travaillaient comme infirmières autorisées, comparativement à environ deux cinquièmes (39,6 %) des femmes philippines titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur en soins infirmiers autorisés obtenu à l'étranger qui sont arrivées au pays dans le cadre d'autres programmes d'immigration économique<sup>15</sup>.

Des recherches antérieures ont permis d'étudier la relation entre la persistance de la surqualification des travailleurs des soins à autrui et leur admission au Canada dans le cadre du programme des aides familiaux. Ces études ont établi qu'après des années de travail comme aides familiales pour obtenir la résidence permanente, les femmes qui sont arrivées au Canada dans le cadre de ce programme sont généralement restées dans ces emplois même après être devenues résidentes permanentes, plutôt que de trouver des emplois plus étroitement liés à leur diplôme<sup>16</sup>.

<sup>10.</sup> Le nombre de personnes philippines occupant un emploi nécessitant un baccalauréat ou un grade supérieur était 63,7 % de ce qu'il aurait été si la représentation de ce groupe correspondait à leur représentation dans la population en âge de travailler. Il s'agit du plus grand écart de représentation parmi tous les groupes racisés.

<sup>11.</sup> Presque toutes les personnes philippines ayant obtenu un grade à l'extérieur du Canada l'ont obtenu aux Philippines.

<sup>12.</sup> Martin, Abella et Midgley (2004); Houle et Yssaad (2010).

<sup>13.</sup> Il s'agit du code 51.38 (Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques) de la Classification des programmes d'enseignement.

<sup>14.</sup> Le programme des aides familiaux comprend les immigrants qui ont obtenu le statut de résident permanent après avoir fourni, au Canada et pour une période déterminée, des services de garde d'enfants en milieu familial ou des soins aux personnes ayant besoin de soins, comme les personnes âgées, les personnes ayant une incapacité ou les personnes ayant une maladie chronique. Les exigences en matière de résidence pour les aides familiaux ont été supprimées en 2014; un nouveau programme des aides familiaux mis en place en 2019 comprenait des modifications supplémentaires, y compris le fait de lier le permis de travail à une profession particulière plutôt qu'à un employeur particulier afin de réduire les risques d'exploitation.

<sup>15.</sup> Toutes les données de ce paragraphe font référence aux demandeuses principales de l'immigration économique dans les programmes précis.

<sup>16.</sup> Voir, par exemple, Boyd (2017) et Pratt (2008).

Le programme peut également exiger pour les femmes de longues périodes de séparation de leur conjoint et de leurs enfants qui sont aux Philippines, car les femmes travaillent pour obtenir la résidence permanente d'abord pour elles-mêmes et ensuite pour leur famille<sup>17</sup>. Cela entraîne un stress pour les familles et peut avoir une incidence sur l'éducation future de leurs enfants. Parmi les personnes philippines de première génération âgées de 20 à 24 ans ayant immigré au Canada avant l'âge de 15 ans, 18,9 % des enfants de parents aidants ont fréquenté l'université au cours de l'année scolaire 2020-2021, comparativement à 36,4 % de ceux dont les parents ont immigré dans le cadre d'autres programmes<sup>18</sup>. À partir de 2019, des changements apportés au programme des aides familiaux permettent aux résidents non permanents qui participent au programme d'obtenir pour leur conjoint et leurs enfants l'autorisation d'immigrer au Canada au moyen de permis de travail et d'études.

### Les personnes asiatiques du Sud-Est et les personnes sud-asiatiques nées au Sri Lanka enregistrent d'importants progrès en matière d'éducation si l'on compare les parents réfugiés avec les enfants de deuxième génération

Contrairement aux autres groupes de population asiatiques affichant des niveaux de scolarité élevés, la population asiatique du Sud-Est était plus susceptible que tout autre groupe de ne pas avoir obtenu de certificat, de diplôme ou de grade (21,7 %). Cela s'explique par le fait que plus de la moitié (54,3 %) des personnes asiatiques du Sud-Est âgées de 25 à 64 ans sont arrivées au Canada en tant que réfugiés ou immigrants de la catégorie réunification familiale — en grande partie pendant et après le nombre élevé des personnes vietnamiennes arrivées de 1979 à 1980<sup>19</sup> — plutôt que comme immigrants économiques<sup>20</sup>.

Toutefois, la proportion de personnes asiatiques du Sud-Est de deuxième génération n'ayant pas de certificat, de diplôme ou de grade était beaucoup plus faible (5,5 %), et la proportion de personnes de ce groupe ayant un baccalauréat ou un grade supérieur était beaucoup plus élevée (43,6 %) que pour l'ensemble de la population asiatique du Sud-Est, ce qui montre que cette génération a tiré parti des réalisations de leurs parents<sup>21</sup>.

Une tendance similaire a été observée chez les personnes sud-asiatiques nées au Sri Lanka. Environ les trois quarts (74,3 %) étaient des réfugiés ou des immigrants de la catégorie réunification familiale, et elles étaient beaucoup moins susceptibles d'être titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (25,0 %) que les personnes sud-asiatiques nées en Inde, au Pakistan ou au Bangladesh (dans tous les cas, la proportion oscillait entre 59 % et 64 %). Cependant, 63,7 % des enfants de ces immigrants du Sri Lanka avaient obtenu un baccalauréat ou un grade supérieur, soit plus que la proportion observée chez les enfants d'immigrants sud-asiatiques originaires de l'Inde, du Pakistan ou du Bangladesh (la proportion allant d'environ 57 % à 61 %)<sup>22</sup>.

<sup>17.</sup> Pratt (2008).

<sup>18.</sup> Cela s'applique aux jeunes qui vivaient encore avec leurs parents à l'âge de 20 à 24 ans; parmi tous les Philippins âgés de 20 à 24 ans, 82,0 % vivaient encore avec leurs parents. Les « enfants de parents aidants » sont classés comme enfants dans une famille où l'un ou l'autre des parents a immigré dans le cadre du programme des aides familiaux. Voir Pratt (2008) pour consulter des recherches qualitatives plus détaillées sur ce sujet.

<sup>19.</sup> Hou (2020).

<sup>20.</sup> Parmi les immigrants économiques originaires de l'Asie du Sud-Est, 6,5 % n'avaient pas de certificat, de diplôme ou de grade, comparativement à 37,8 % des réfugiés et à 29,6 % des immigrants de la catégorie réunification familiale.

<sup>21.</sup> Pour en savoir davantage sur les résultats socioéconomiques des réfugiés vietnamiens, voir Hou (2020).

<sup>22.</sup> L'analyse de la population de deuxième génération présentée dans ce paragraphe ne porte que sur les personnes dont les deux parents étaient originaires du même pays.

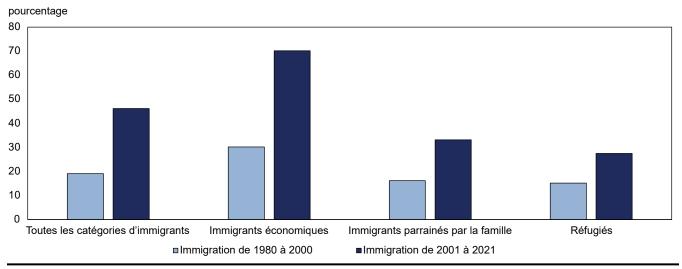
### Niveau de scolarité beaucoup plus élevé parmi les immigrants latino-américains arrivés au 21° siècle que parmi ceux arrivés auparavant

Par rapport aux autres groupes racisés, le niveau de scolarité des populations latino-américaine et noire était plus près de la moyenne pour l'ensemble de la population. La proportion de personnes titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur était de 37,1 % chez les personnes latino-américaines et de 32,4 % chez les personnes noires, alors que la moyenne nationale se situait à 32,9 %. Dans chacun de ces trois cas, le taux moyen était supérieur à celui enregistré pour les personnes asiatiques du Sud-Est (30,5 %) et inférieur à ceux enregistrés pour les sept autres groupes racisés.

Cependant, cette apparente similitude masque de grandes variations au sein des populations latino-américaine et noire. Pour ce qui est de la population latino-américaine, les variations sont surtout liées à la période d'immigration et au statut de génération. Moins du cinquième (19,1 %) des personnes latino-américaines qui ont immigré avant 2001 étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur. Parmi la population latino-américaine de deuxième génération (dont les parents auraient immigré avant 2001<sup>23</sup>), la proportion de personnes ayant un baccalauréat ou un grade supérieur était plus élevée, soit 24,4 %.

Les personnes latino-américaines qui ont immigré en 2001 ou après avaient des niveaux de scolarité beaucoup plus élevés que les immigrants antérieurs ou que la population de deuxième génération : 46,2 % étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur. Cette différence s'observait dans toutes les catégories d'immigrants (graphique 3). Les lieux de naissance différaient également entre les deux groupes d'immigrants : 44,3 % des personnes latino-américaines qui ont immigré avant 2001 étaient originaires d'Amérique centrale, en particulier du Salvador (24,8 %), et près de la moitié des personnes qui ont immigré en 2001 ou plus tard étaient originaires de la Colombie (26,9 %) ou du Mexique (22,0 %).

Graphique 3 Les Latino-Américains ayant immigré de 2001 à 2021 étaient plus de deux fois plus susceptibles de détenir un baccalauréat ou un grade supérieur que ceux ayant immigré avant cette période



**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

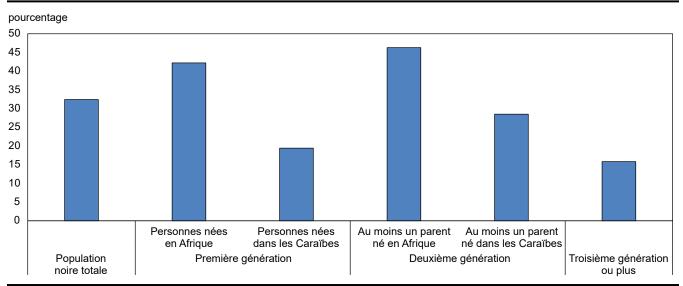
<sup>23.</sup> Les enfants nés au Canada de personnes qui ont immigré en 2001 ou plus tard auraient au plus 20 ans en 2021, et cette analyse concerne la population âgée de 25 à 64 ans.

La population noire dont les origines sont africaines affiche un niveau de scolarité bien supérieur à la moyenne, tandis que les personnes noires dont les parents sont nés au Canada composent avec des écarts de scolarisation

La proportion globale de la population noire titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur (32,4 %) était semblable à la moyenne nationale (32,9 %), comme mentionné précédemment. Cependant, comme pour la population latino-américaine, ce chiffre masque d'importantes variations au sein de ce groupe de population.

Au Canada, la population noire est composée en grande partie d'immigrants originaires des Caraïbes<sup>24</sup> (particulièrement de la Jamaïque et d'Haïti) et de leurs enfants, d'immigrants africains et de leurs enfants ainsi que de personnes noires dont les parents sont nés au Canada. Le troisième groupe comprend les descendants de populations noires qui peuvent avoir été présentes au Canada depuis des siècles et les petits-enfants d'immigrants originaires des Caraïbes. Ces groupes affichaient des différences marquées sur le plan du niveau de scolarité (graphique 4).

Graphique 4 Les populations noires d'origine africaine étaient les plus susceptibles de détenir un baccalauréat ou un grade supérieur



Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Au sein de la population noire, le taux d'obtention d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur était le plus élevé (plus de 40 %) parmi les personnes nées en Afrique et leurs enfants. Il était plus faible pour les personnes nées dans les Caraïbes (19,4 %), mais la proportion observée parmi leurs enfants (28,5 %) était plus élevée et plus près de la moyenne pour la population totale (32,9 %). L'immigration en grand nombre en provenance des Caraïbes a essentiellement commencé à la fin des années 1960, alors que la plus grande partie de l'immigration noire en provenance d'Afrique s'est produite au cours des dernières décennies, lorsque les exigences en matière de scolarité des immigrants économiques étaient très élevées.

La proportion de la population noire de troisième génération ou de toute génération subséquente qui est titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur était sensiblement inférieure à celle des deux autres groupes, soit 15,8 %. Plus de la moitié (50,2 %) des personnes de ce groupe n'avaient pas de titre scolaire postsecondaire.

<sup>24.</sup> Cette catégorie comprend aussi les immigrants noirs nés au Guyana, dont la population noire a de nombreuses ressemblances socioculturelles avec les populations noires des Caraïbes.

La population noire était confrontée, elle aussi, au problème de la surqualification. Contrairement à la situation observée pour la plupart des autres groupes racisés, la surqualification chez la population noire n'était pas principalement liée à la reconnaissance des titres de compétences étrangers : 16,0 % des travailleurs noirs titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur d'un établissement canadien travaillaient dans des professions qui exigeaient un diplôme d'études secondaires ou moins. Il s'agissait du taux de surqualification le plus élevé de tous les groupes racisés ayant fait des études au Canada; les personnes sud-asiatiques venaient au deuxième rang (14,2 %), et le taux moyen pour la population ayant fait des études au Canada était de 11,1 %. En outre, les taux étaient similaires pour toutes les populations noires de première (15,8 %), de deuxième (16,6 %) et de troisième génération ou de toute génération subséquente (15,7 %). Cela concorde avec les autres données relatives aux difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs noirs, qui étaient plus susceptibles que les autres travailleurs de déclarer faire l'objet de discrimination ou d'un traitement injuste en milieu de travail<sup>25</sup>.

#### Regard vers l'avenir

Un article portant sur les diverses expériences en matière de scolarité et de travail des différentes populations noires sera publié au cours des prochains mois. Fondé sur les données du Recensement de la population de 2021, l'article comprendra une analyse plus détaillée de la scolarité et des gains des trois principaux groupes de population noire née au Canada. De plus, de nouveaux tableaux de données sur la scolarité et les résultats sur le marché du travail des populations racisées seront publiés pour des zones géographiques plus détaillées, comme les municipalités.

#### Sources de données, méthodes et définitions

#### Sources de données

Les données utilisées dans le cadre de cette analyse proviennent du Recensement de la population de 2021. Il est possible de trouver des renseignements supplémentaires sur le recensement dans le *Guide du Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-304-X2021001 au catalogue.

Tous les renseignements sur la qualité et la comparabilité des données du recensement sur la scolarité se trouvent dans le *Guide de référence sur la scolarité*, *Recensement de la population*, *2021*, produit n° 98-500-X2021013 au catalogue.

#### Méthodes

L'univers de cette étude comprenait la population âgée de 25 à 64 ans dans les ménages privés.

**Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage**: Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de 2021, les valeurs présentées dans les cellules individuelles sont arrondies de façon aléatoire. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

25 Statistique Canada (2020)	

#### **Définitions**

**Groupe racisé**: Le concept de « groupe racisé » est mesuré directement au moyen de la variable détaillée « minorité visible » dans le recensement. Le terme « minorité visible » provient de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Dans le cadre de cette loi, les minorités visibles sont définies comme « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». La population des minorités visibles est principalement composée des groupes suivants : Sud-Asiatique, Chinois, Noir, Philippin, Arabe, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Asiatique occidental, Coréen et Japonais.

**Première génération :** Désigne une personne née à l'extérieur du Canada. Il s'agit habituellement d'immigrants ou de résidents non permanents, mais pas toujours (par exemple, une personne née à l'extérieur du Canada de parents qui sont citoyens canadiens serait de première génération, mais aurait la citoyenneté canadienne à la naissance et ne serait pas un immigrant).

**Deuxième génération :** Désigne une personne née au Canada dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada.

**Troisième génération ou toute génération subséquente :** Désigne une personne née au Canada dont les deux parents sont nés au Canada.

**Immigrant économique :** Désigne un immigrant qui a été sélectionné pour sa capacité à contribuer à l'économie canadienne grâce à sa capacité à répondre aux besoins en matière de main-d'œuvre, à posséder et à gérer ou à mettre sur pied une entreprise, à investir une somme importante, à créer son propre emploi ou à répondre à des besoins provinciaux ou territoriaux précis en matière de main-d'œuvre.

**Immigrant de la catégorie réunification familiale :** Désigne un immigrant qui a été parrainé par un citoyen canadien ou un résident permanent et qui a reçu le statut de résident permanent en raison de son lien, soit comme conjoint, partenaire, parent, grand-parent, enfant ou autre lien de parenté avec ce parrain.

**Réfugié:** Désigne un immigrant qui a reçu le statut de résident permanent en raison d'une crainte fondée de retourner dans son pays d'origine. Cette catégorie inclut les personnes qui craignaient avec raison d'être persécutées pour des motifs liés à leur race, leur religion, leur nationalité, leur appartenance à un groupe social particulier ou leurs opinions politiques (réfugiés au sens de la Convention de Genève), de même que les personnes qui ont subi des conséquences graves et personnelles en raison d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne. Certains réfugiés étaient au Canada lorsqu'ils ont demandé l'asile pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille (soit avec eux au Canada ou à l'étranger). D'autres étaient à l'étranger et ont été recommandés aux fins de réinstallation au Canada par l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, un autre organisme de recommandation désigné ou des répondants du secteur privé.

**Baccalauréat ou grade supérieur :** Comprend les baccalauréats, les maîtrises et les doctorats; les diplômes en médecine, en médecine dentaire, en optométrie ou en médecine vétérinaire ainsi que les certificats et diplômes universitaires qui ont un baccalauréat comme condition préalable.

Veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, produit n° 98-301-X2021001 au catalogue de Statistique Canada, pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les variables du recensement.

**Surqualification**: Aux fins du présent article, une personne est surqualifiée si elle est titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade supérieur et qu'elle exerce une profession qui exige habituellement au plus un diplôme d'études secondaires. Cela concerne les professions des catégories 4 ou 5 de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FEER) de la Classification nationale des professions 2021. Les personnes occupant des postes de gestion (FEER 0) sont exclues du calcul.

#### **Bibliographie**

Boyd, Monica. 2017. «Closing the Open Door? Canada's Changing Policy for Migrant Caregivers». Dans *Gender, Migration, and the Work of Care: A Multi-scalar Approach to the Pacific Rim,* sous la dir. de Sonya Michel et Ito Peng. Springer International Publishing, p. 167 à 189.

Chen, Wen-Hao et Feng Hou. 2019. « Mobilité intergénérationnelle au chapitre de la scolarité et résultats sur le marché du travail : variation parmi la deuxième génération d'immigrants au Canada ». Document de recherche de la Direction des études analytiques, n° 418. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada.

Childs, Stephen, Ross Finnie et Richard E. Mueller. 2015. «Why Do So Many Children of Immigrants Attend University? Evidence for Canada». *Journal of International Migration and Integration*, vol. 18, n° 1, p. 1 à 28.

Cornelissen, Louis et Martin Turcotte. 2020. «La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et des non-immigrants». *Regards sur la société canadienne*. 2 septembre. Produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.

Hou, Feng. 2020. « The resettlement of Vietnamese refugees across Canada over three decades ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 21, p. 4817 à 4834.

Houle, René et Lahouaria Yssaad. 2010. «Reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail acquis à l'étranger des nouveaux immigrants ». L'emploi et le revenu en perspective, vol. 11, n° 9. Produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 19 à 36.

Krahn, Harvey et Alison Taylor. 2005. «Resilient teenagers: Explaining the high educational aspirations of visible-minority youth in Canada». *Journal of International Migration and Integration*, vol. 6, n° 3-4, p. 405 à 434.

Martin, Philip, Manolo Abella et Elizabeth Midgley. 2004. «Best Practices to Manage Migration: The Philippines». *The International Migration Review*, vol. 38, n° 4, p. 1544 à 1559.

Pratt, Geraldine. 2008. *Deskilling Across the Generations: Reunification among Transnational Filipino Families in Vancouver*. Série de documents de travail, 08-06. Metropolis British Columbia.

Statistique Canada. «La population noire au Canada : éducation, travail et résilience ». 2020. Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration. 25 février. Produit n° 89-657-X2020002 au catalogue de Statistique Canada.